

MAIRIE DU HAILLAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 30 avril 2014

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

Présents :

Madame KISS, Maire

M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, M. BOUYSSOU, M. BOUSQUET, Mme O'PRESCO, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, Mme PROKOFIEFF, M. ROUZE, Mme LANCHAS VINCLAIR, M. DUCLOS, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, M. MEYRE, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, Mme SAINT GENEZ, M. FOURCAUD, Mme LAMAISON, M. BADEZ

Excusé :

**Madame DARDAUD
Madame SEN**

**Procuration à Madame GOURVENNEC
Procuration à Monsieur GHILLAIN**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal accepte la désignation de :

Jean-Alain BOUYSSOU, comme secrétaire de séance titulaire.

Thierry BRUNEL, comme secrétaire suppléant.



ORDRE DU JOUR

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

Le compte-rendu du procès-verbal du 4 avril 2014 appelle-t-il des remarques de votre part ?

VOTE : UNANIMITE

Monsieur Chaigne : *Vous deviez me communiquer une information concernant la délibération n°7/14. Je n'ai rien reçu. Aussi je pense que vous allez me donner la réponse maintenant.*

Madame le Maire : *Effectivement, nous avons vérifié. Sur le mandat précédent, les décisions étaient prises directement par le Maire. En fait, le parallélisme des formes voudrait que l'on adopte une délibération à chaque fois, c'est ce que nous avons fait et ce que nous ferons désormais. En ce qui concerne le renouvellement, c'est pour la durée du mandat. Les statuts du SIVOM ne précisent rien, mais on en a déduit que les membres du comité syndical sont nommés pour la durée du mandat. Donc il va y avoir prochainement une convocation du comité syndical avec les nouveaux représentants pour pouvoir réélire les instances en bonne et due forme.*

Je voulais vous informer aussi que la commune du Haillan a été récompensée dans le cadre de la biennale d'architecture, AGORA 2014, en l'occurrence pour un équipement public, il s'agit de l'Espace Henri ARNOUD. Cette biennale récompense différentes réalisations. Il y a deux catégories pour le prix d'architecture, un qui concerne les logements publics et privés, et un autre qui concerne les équipements publics et tertiaires. C'est à ce titre que l'Espace Henri ARNOUD a reçu le premier prix pour les trois qualités suivantes, à savoir l'intégration remarquable dans l'environnement, le coût modéré (soit 928 € le m² pour un coût en moyenne de 2 000 € le m² pour un bâtiment classique) et pour la durée du chantier : seulement 7 mois. Avant les communications et informations du Maire, je vais passer la parole à Erika VASQUEZ et ensuite à Laurent DUPUY BARTHERE.

Erika Vasquez : *Les élus du Front de Gauche du Haillan sont atterrés. Atterrés et indignés ! Après les attaques contre les retraites et les salaires des gouvernements précédents, après l'immense désaveu affirmé lors des élections municipales dans toute la France, après la marche parisienne contre l'austérité du 12 avril, le nouveau premier ministre, au lieu d'esquisser une politique de gauche et de progrès social, aggrave les mesures contre les familles, les retraités et les fonctionnaires. L'accent est mis particulièrement sur la protection sociale et les collectivités locales, pour le plus grand bénéfice du grand patronat qui profitera*

de la manne qui lui est octroyée par le Pacte de responsabilité pour enrichir ses dividendes. Monsieur Gattaz n'a pas caché sa satisfaction, n'hésitant pas à remettre sur l'autel du capitalisme, un SMIC pour les jeunes au rabais, véritable « logique esclavagiste ».

Nous ne serons pas épargnés par les restrictions budgétaires. Ce plan de 50 milliards d'euros d'économies à réaliser d'ici 2017 pour répondre aux directives européennes amputera les collectivités locales de 11 milliards d'euros. Dans ces conditions, nous sommes en droit de nous poser la question, tant au niveau de notre commune, de la CUB, du département et même de la région, de savoir si les impôts resteront stables et n'augmenteront pas. Dans le cas contraire, nous ne pourrions qu'affirmer notre totale opposition.

Au Haillan, les investissements, transports, voiries, patrimoine, etc., nécessaires à l'amélioration de la vie quotidienne de nos administrés resteront-ils possibles ? Notre programme ambitieux pourra-t-il être réalisé ?

*Les élus du Front de Gauche mettent en avant **l'Humain d'abord** et non pas la recherche de toujours plus de profits.*

*Ils souhaitent adresser par votre intermédiaire, Madame le Maire, une solennelle mise en garde au gouvernement. De nombreux élus de gauche, y compris socialistes, ont déjà exprimé leur désaccord. Le peuple gronde et la colère s'amplifie. Les sacrifices pour les plus démunis ne sauraient se justifier, ni durer. Une politique sociale, osons le mot, **SOCIALISTE**, est possible rapidement, tant que l'Assemblée Nationale et le Sénat partagent la même majorité. Ce ne sera plus le cas à l'automne. Il faut agir vite, très vite pour changer de cap! Dès demain, profitons des nombreux cortèges du 1^{er} mai pour manifester notre volonté de changement et affirmer ensemble que : « Le changement, c'est maintenant », qu'il est utile et nécessaire, et éviter ainsi que le populisme de l'extrême droite ne face plus de dégâts en France et en Europe.*

Madame le Maire : *Quelques éléments de réponse à Madame VASQUEZ : je pense que l'on est tous d'accord sur le fait que des économies sont nécessaires pour réduire le déficit et la dette. Je suis d'accord avec vous sur un certain nombre de points, l'effort qui va être demandé aux collectivités territoriales sera très important avec des transferts de charge relativement conséquents et pas nécessairement les moyens financiers pour pouvoir les assumer. Je regrette aussi que les mesures qui ont été annoncées touchent encore majoritairement les classes les plus modestes et les classes moyennes, même si les dernières dispositions essayaient d'adoucir certaines de ces mesures. Pour ce qui concerne plus précisément la réalisation de notre programme, je reste relativement sereine grâce à la bonne gestion des équipes précédentes. Les finances de la commune sont extrêmement saines et nous continuerons à les gérer de manière rationnelle, c'est-à-dire acheter au meilleur rapport qualité prix, faire des économies là où ce sera possible et continuer à jouer au chasseur de primes en matière de subventions, notamment pour le fonctionnement, mais surtout pour l'investissement.*

Laurent Dupuy Barthère : *Mesdames, messieurs, chers élus, bonsoir.*

Le 27 mars dernier, des investigations par différents services de l'état ont permis de relever la présence de 22 ouvriers bulgares non déclarés à l'URSSAF, travaillant sans déclaration de détachement préalable et totalement en infraction avec la législation du travail.

Ces faits se sont passés sur un chantier de 38 logements, rue de la Morandière au Haillan.

Non déclarés et sous-payés, ces ouvriers touchaient 4,00 € de l'heure en espèces pour une

journée de 10 heures. Certains n'étaient plus payés depuis le mois de janvier. Des poursuites pénales sont engagées.

De plus, le Préfet, Michel DELPUECH, a prononcé pour une durée de trois mois, délai maximal prévu par la loi, l'arrêt de l'activité de l'entreprise les employant. Sur son site internet, l'entreprise turque déclare, non sans humour, que « son investissement le plus important est celui dans les ressources humaines » !

Le groupe majoritaire, dont je fais partie, s'indigne et condamne vigoureusement ces faits et souhaite affirmer sa volonté de lutter activement contre le travail illégal qui mine notre économie et notre modèle social en favorisant le développement d'une concurrence déloyale, tout en constituant une atteinte inadmissible aux droits des travailleurs et une forme d'esclavage des temps modernes.

Madame le Maire : *En effet, vous avez été au courant par la presse. Il faut que vous sachiez que nous, nous n'étions pas au courant de l'intervention des services de l'Etat. Nous l'avons nous-mêmes appris par les journalistes qui nous ont appelés. En l'occurrence, cela a été salubre. Pour information, cela n'aura pas d'impact sur le chantier parce que les ouvriers en question avaient terminé leur travail.*

Décisions municipales :

● En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 29 mars 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

▪ Les jeunes du Ranch et des ALSH élémentaires prennent part à des sorties organisées par le Conseil Général qui participe à hauteur de 50 % du coût réel de la prestation. La mairie participe à hauteur de 60 % des 50 % restants du coût réel de la prestation et la famille à hauteur de 40 % des 50 % restants du coût réel de la prestation.

La mairie met en place des sorties où la participation financière est assurée par la Mairie à hauteur de 60 % du coût réel de la prestation et par la famille à hauteur de 40 % du coût réel de la prestation.

▪ La municipalité met en place un mini séjour sportif de 5 jours au mois de juillet au Lège Cap Ferret pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans fréquentant le Ranch pour un coût de 279,27 € par enfant. La participation des familles est calculée sur la base des 7 tranches de quotient familial

▪ Signature d'une convention avec l'artiste Miss Clara dans le cadre d'une animation de la Bibliothèque Multimédia (1 exposition + 1 atelier créatif tout public et 5 ateliers avec des classes) en lien avec la promotion de l'illustration et avec le thème du conte pour la somme de 1950 € TTC.

2. N°17/14 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *Concernant l'article 38, nous ne sommes pas du tout d'accord sur cet article. Il est écrit : « Afin de respecter une juste proportion des groupes, la page dite Tribune Libre est répartie de la façon suivante, à savoir 65 % pour la majorité municipale et 35 %*

pour l'opposition. Nous dénonçons cette répartition arbitraire qui ne repose sur aucun fondement car pour respecter la juste proportion, il aurait été plus judicieux de prendre 52 % pour la majorité et 48 % pour l'opposition, ce qui correspond aux suffrages exprimés lors des dernières élections municipales

Madame le Maire : *Je comprends tout à fait votre point de vue. Nous aurions pu prendre aussi le nombre d'élus, auquel cas vous n'auriez eu qu'un quart, soit 25 % et nous 75 %. Je vous rappelle que sur le mandat précédent, nous avions 60 %, vous aviez 30 % et Roger DULOUT avait à lui seul 10 %. En fait, nous avons pris les 10 % de Roger DULOUT et nous les avons affectés pour moitié sur votre groupe et pour moitié sur le nôtre. Cela nous a semblé relativement équilibré.*

Monsieur Chaigne : *Concernant l'article 39, « l'article L2121-27 du CGCT prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer sans frais du prêt d'un local commun ». L'article L2121-12 tant qu'à lui prévoit les modalités d'aménagement et d'utilisation de ce local et comme il est stipulé à son troisième alinéa, « dans les communes de moins de 10 000 habitants et de plus de 3 500 habitants, la mise à disposition de ce local pour les élus n'appartenant pas à la majorité peut être soit permanent, soit temporaire ». Donc nous vous avons demandé une mise à disposition permanente de ce local.*

Madame le Maire : *C'est effectivement le sens du courrier que j'ai reçu de la part de Monsieur MEYRE. Donc, on va étudier cela et on vous fait une réponse le plus rapidement possible.*

Monsieur Chaigne : *Quant à l'article 40, je pense qu'il ne s'applique pas à cette mandature car il est dit à deux reprises, Monsieur le Maire*

Madame le Maire : *C'est une coquille. Je signe encore beaucoup de papiers où je trouve encore Monsieur le Maire. La parité n'est pas encore acquise.*

Monsieur Chaigne : *Pour toutes ces raisons, nous voterons Contre le règlement intérieur.*

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

3. N°18/14 – INSTAURATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

4. N°19/14 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS MUNICIPAUX AUPRES DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

5. N°20/14 – FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS - DECISION

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération

Monsieur Chaigne : *La première remarque, vous créez des sous adjoints ou des adjoints de seconde zone du fait qu'ils sont moins rémunérés. Une deuxième remarque, vous participez à la paupérisation du parti communiste parce que Monsieur CONTE nous avait expliqué lors du précédent mandat qu'il reversait la majorité de ses indemnités au parti communiste.*

Jean-Claude Conte : *Effectivement, l'élu communiste reverse les indemnités à son parti. C'est une règle chez nous et on l'accepte car cela évite que l'on se mette l'argent dans les poches. C'est pour mener notre combat.*

Madame le Maire : *Je précise qu'au parti socialiste, il en va de même, nous ne reversons pas la totalité mais une partie de nos indemnités. Si j'avais pu avoir une enveloppe d'indemnités plus importante, je l'aurais distribuée bien volontiers. On a une enveloppe et on est plus nombreux à se la partager. Donc cela fait effectivement des indemnités moindres pour certains adjoints, mais cela permet à des conseillers municipaux délégués, qui ne sont pas du tout des sous adjoints, contrairement à ce que vous pensez Monsieur CHAIGNE, de pouvoir bénéficier d'une indemnité modeste mais importante quand on travaille.*

Jean-Alain Bouyssou : *Pour être complet, je voulais dire qu'à Europe Ecologie Les Verts, nous faisons la même chose, bien entendu.*

Erika Vasquez : *Je remarque, Monsieur Chaigne, avec une grande satisfaction que la droite s'occupe des finances du parti communiste. Je note l'intérêt que vous portez à notre financement, c'est une preuve de démocratie.*

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

6. N°21/14 – DROIT A LA FORMATION DES ELUS MUNICIPAUX - DECISION

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire : Lecture de la délibération.

Monsieur Chaigne : *Nous voterons Contre cette délibération car elle n'est pas conforme à la loi. Vous limitez l'enveloppe à 8,5 %, alors que la formation des élus est une dépense obligatoire qui doit représenter 20 % des indemnités des élus. Vous pourrez reprendre à ce titre deux questions qui ont été posées au Sénat : une en avril 2000 et une en juin 2008, deux questions qui ont été posées à l'Assemblée Nationale : une en mai 2010 et une en mars 2012. Elles confirment que les dépenses de formation sont obligatoires pour la commune et ne doivent pas dépasser 20 % des indemnités des élus, mais elles ne doivent pas pour autant être limitées à un montant inférieur.*

Madame le Maire : *Nous vérifierons et nous vous donnerons la réponse.*

Monsieur Fourcaud : *Dans le cas où vous reviendriez sur votre décision, modifierait-on cette délibération ?*

Madame le Maire : *Si la loi nous y oblige, bien évidemment nous le ferons. Il faut savoir aussi que les finances de la commune ne sont pas extensibles et que l'on ne va pas dépenser pour des formations qui n'en auraient pas l'utilité.*

Monsieur Chaigne : *Par ailleurs, les formations sont très réglementées, elles doivent être données par des organismes homologués par le Ministère de l'Intérieur.*

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

7. N°22/14 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DU HAILLAN ET L'UNIVERSITE BORDEAUX II POUR L'ACTION « EVEIL CULTUREL ET PETITE ENFANCE »

Rapporteur : Carole Guere

Carole Guere : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

8 .N°23/14 – FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) – AFFECTATION DE LA DOTATION 2014

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

9. N°24/14 – DELEGATION AU MAIRE POUR LE RECOURS A L'EMPRUNT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

10. N°25/14 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – LISTE DE PRESENTATION DES COMMISSAIRES - ADOPTION

Rapporteur : Jean-Michel Bousquet

Jean-Michel Bousquet : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

11. N°26/14 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madeleine O'Presco

Madeleine O'presco : Lecture de la délibération.

VOTE : UNANIMITE

12. N°27/14 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – POSTE DE COLLABORATEUR DE CABINET

Rapporteur : Madeleine O'Presco

Madeleine O'presco : Lecture de la délibération.

Monsieur Chaigne : *C'est un poste typiquement politique, donc nous nous abstiendrons sur cette délibération.*

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

13. N°28/14 – MODALITES DE RECRUTEMENT ET DE REMUNERATION DES AGENTS NON TITULAIRES OCCASIONNELS ET SAISONNIERS

Rapporteur : Madeleine O'Presco

Madeleine O'presco : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

12. N°29/14 – REVALORISATION DE LA PRIME ANNUELLE ATTRIBUEE AUX AGENTS TITULAIRES, STAGIAIRES ET NON TITULAIRES CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC DE LA VILLE DU HAILLAN

Rapporteur : Madeleine O'Presco

Madeleine O'presco : Lecture de la délibération

Madame ARDOUREL : *Nous nous abstiendrons sur cette délibération car nous regrettons que les assistantes maternelles ne bénéficient pas de cette prime.*

Madeleine O'PRESCO : *La commune ne fait pas preuve de mauvaise volonté, mais il y a un contexte juridique très règlementaire et hélas, nous ne pouvons pas l'augmenter d'avantage.*

Madame le Maire : *Les assistantes maternelles auraient besoin d'un véritable statut qui aujourd'hui n'existe pas. Ce n'est pas de notre ressort, cela relève de l'Etat.*

VOTE :

Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

Madame le Maire : *Avant de nous quitter, je vous rappelle que vendredi soir, il y a le festival des très courts à l'Entrepôt et samedi vous risquez de voir déambuler dans les rues du Haillan des gens avec des tenues un peu bizarres. Ce sera l'occasion de découvrir les mangas car nous accueillons pour la deuxième année le festival ANIMASIA.*

Bonne soirée à tous.

Jean-Alain BOUYSSOU
Secrétaire de Séance



Andréa KISS
Maire du Haillan

